



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1060

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Pajon.

M. Michel Pajon. Monsieur le ministre délégué à la ville, au cours des dernières semaines, des événements violents se sont succédé dans nos villes. On doit y ajouter, malheureusement, celui qui s'est produit hier soir à Pantin, même si l'on n'en connaît pas encore les circonstances exactes. Ces événements montrent, s'il en était besoin, qu'il est extrêmement urgent d'intervenir dans les villes et les quartiers, pour restaurer la cohésion sociale et le respect de nos valeurs républicaines.

La politique de la ville doit être au cœur de cette urgence, en mobilisant l'ensemble des moyens et des outils des pouvoirs publics, en même temps que les habitants eux-mêmes.

Comment comptez-vous, en collaboration avec les autres membres du Gouvernement, assurer une plus grande efficacité et une meilleure articulation des actions dans nos villes pour que, dans chaque quartier, dans chaque immeuble, dans chaque cage d'escalier, puisse être garantie à nos concitoyens une vie digne et paisible ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur le député, la sécurité a toujours constitué un volet important de la politique de la ville, dans sa conception générale comme dans ses dispositifs. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jacques Myard. On ne s'en était pas aperçu !

M. le ministre délégué à la ville. Cette priorité a été réaffirmée avec force. A l'occasion du comité interministériel des villes du 30 juin 1998, nous avons fait de la sécurité, avec l'éducation et l'emploi, un de nos objectifs prioritaires. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

L'action de la politique de la ville dans le domaine de la sécurité est d'autant plus importante que la sécurité ne se résume pas à la seule mais indispensable action des forces de l'ordre. L'urbanisme, l'habitat, l'action sociale, l'éducation, les transports publics doivent concourir à cet objectif, et la politique de la ville permet de mettre en cohérence les interventions publiques dans ces domaines, au service d'un projet global, défini avec l'ensemble des élus locaux.

M. Robert Pandraud. Vous n'êtes pas cohérents !

M. le ministre délégué à la ville. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'urgence qu'il y a de restaurer la cohésion sociale et le pacte républicain dans nos villes. Les violences urbaines interviennent souvent dans des quartiers populaires où le sentiment d'abandon est très fort, trop fort, et où les habitants subissent parfois des discriminations au quotidien. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

S'il faut apporter des réponses précises aux phénomènes les plus inquiétants, comme la délinquance des mineurs, et c'est l'objet du CSI de demain, il faut aussi être conscient que garantir la sécurité, c'est lutter efficacement contre les processus d'exclusion et de relégation dans un certain nombre de quartiers.

C'est la raison pour laquelle nous devons agir de concert avec le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice afin de permettre en quelque sorte une coproduction en termes de sécurité, et d'agir le plus rapidement possible

en termes d'emploi.

C'est la raison pour laquelle nous voulons affecter aux quartiers 20 % des emplois-jeunes, comme vous l'avez souhaité lors de la discussion de la loi contre les exclusions.

C'est la raison pour laquelle nous devons intervenir, collectivement, pour apporter une réponse collégiale; autour des enseignants, qui font un travail important, et permettre une réponse collective dans le domaine de l'éducation.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville, en augmentant les moyens financiers et en faisant en sorte que l'année 1999 nous offre l'occasion de définir ensemble les orientations permettant de bâtir collectivement les villes solidaires du xxi^e siècle.

M. Jean-Luc Warsmann. Il serait temps !

M. le ministre délégué à la ville. Monsieur Pajon, vous avez raison, en dehors des réponses immédiates qui sont attendues par l'ensemble de nos concitoyens, nous devons, je le répète, en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, la sécurité et le renouvellement urbain, donner une réponse collective pour montrer que les villes du prochain siècle seront solidaires. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1060

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1999, page 362

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 janvier 1999